

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil municipal du 8 décembre 2016

Le huit décembre deux mille seize, à 18h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le deux décembre deux mille seize, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, Conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

PRESENTS : 31

Christine GUILLEMY, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Frédéric ROUSSEL, Jacky BOICHOT, Gérard BOCQUILLON, Isabelle FENAUX, Frédéric PERRIN, Catherine PAZDZIOR, Véronique NICKELS, Paul FLAMERION, Bernard SIMON, Béatrice JEHLE, Patrick VIARD, Didier COGNON, Michèle LEMAIRE, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Jessica GOULIN, Paul FOURNIE, Pierre ETIENNE, Patrick LEFEVRE, Abbès DJANTI, Axel CAUSIN, Catherine SFEIR, Karine COLOMBO, André-Xavier RESLINGER, Marielle THIBOUT, Bérangère ABBA, Alain DOUILLOT

EXCUSES : 4

Johann CLERC, Jean-Charles BERTHIER, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Yasmina EL FAQIR

PROCURATIONS : 3

Johann CLERC à Valérie NEDELEC, Jean-Charles BERTHIER à Frédéric PERRIN, Delphine GAUTIER-SDIGHA à Patrick LEFEVRE

Monsieur Paul FOURNIE est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

1- Composition de l'organe délibérant de la Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles - Désignation de trois nouveaux délégués communautaires

Madame le Maire indique avoir reçu 3 listes. Il s'agit des listes suivantes :

- ✓ liste n°1 comportant 3 candidats :
 1. André Xavier RESLINGER
 2. Catherine SFEIR
 3. Alain DOUILLOT

- ✓ liste n°2 comportant 1 candidate :
 1. Bérangère ABBA

- ✓ liste n°3 comportant 1 candidate :

1. Delphine GAUTIER SDIGHA

Il est procédé à la constitution d'un bureau de vote composé de trois assesseurs, Marielle THIBOUT, Axel CAUSIN et Pierre ETIENNE.
Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret.

Résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	34
Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	34

Ont obtenu :

- Liste n°1 : 29 voix
- Liste n°2 : 1 voix
- Liste n°3 : 4 voix

La répartition des sièges a lieu à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Le résultat est le suivant :

- Liste n°1 : 3 sièges
- Liste n°2 : 0 siège
- Liste n°3 : 0 siège

Sont proclamés élus conseillers communautaires dans l'ordre des listes, telles que présentées :

- liste n°1 :
André Xavier RESLINGER
Catherine SFEIR
Alain DOUILLOT

2- Fusion des Syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique de la Suize, de la Blaise, Marne Vallage, Bassin Marne Amont, Marne Barrois Vallée, Marne Perthois et création d'un syndicat mixte fermé

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'approuver, dans le cadre de la fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique de la Suize, de la Blaise, Marne Vallage, Bassin Marne Amont, Marne Barrois Vallée et Marne Perthois, l'appellation « Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents » pour le syndicat mixte fermé qui sera nouvellement créé,
- d'approuver que le syndicat mixte fermé issu de la fusion des SIAH et qui sera nouvellement créé fixe son siège social en Mairie de JOINVILLE (52300),
- d'approuver les règles de répartition des sièges au conseil syndical du syndicat nouvellement créé, proposé par le comité syndical, citées ci-dessus,
- de désigner les 5 représentants qui siégeront au nouveau conseil syndical issu de la fusion,
- décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces nominations conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose les 5 candidats suivants (aucune autre candidature n'est déclarée) : Patrick VIARD, Pierre ETIENNE, Gérard BOCQUILLON, Gérard GROSLAMBERT et Jacky BOICHOT.

Sont élus à l'unanimité pour siéger au nouveau conseil syndical les 5 élus suivants :

- Patrick VIARD
- Pierre ETIENNE
- Gérard BOCQUILLON
- Gérard GROSLAMBERT
- Jacky BOICHOT

FINANCES

3- Budget principal - Décision modificative n°3

Le conseil adopte à raison de 30 voix pour et de 4 voix contre (Patrick LEFEVRE, Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Axel CAUSIN) cette décision modificative qui s'équilibre en fonctionnement à 62 500 euros et en investissement à 18 226 euros en respectant par le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre.

4- Budget eau - Décision modificative n°1

Le conseil adopte, à l'unanimité, cette décision modificative n°01/2016 qui s'équilibre à 2 319,97 euros en investissement en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

5- Budget assainissement - Décision modificative n°1

Le conseil adopte à l'unanimité cette décision modificative n°01/2016 qui s'équilibre à 11 494,32 euros en investissement en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

6- Autorisations de programmes

Le conseil adopte à l'unanimité ces autorisations de programmes.

7- Vote par anticipation des crédits d'investissement 2017

Le Conseil adopte, à l'unanimité, l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour la voirie, les bâtiments administratifs, la signalisation, l'informatique, l'éclairage public, les bâtiments socio-culturels du budget principal, l'eau sur le budget annexe de l'eau et l'assainissement sur le budget annexe de l'assainissement.

8- Durée d'amortissement - modification

Le conseil adopte, à l'unanimité, les nouvelles durées d'amortissement, le maintien de l'amortissement linéaire et le seuil de 600.00 euros unitaire TTC pour les biens de faible valeur.

9- Garantie d'emprunt Chaumont Habitat - Acquisition amélioration de 3 logements 8 rue Henri Dunant 52000 CHAUMONT

L'assemblée délibérante de la ville de Chaumont accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximal de 209 000 euros destiné à financer l'acquisition amélioration de 3 logements situés 8 rue Henri Dunant.

10- Garantie d'emprunt Chaumont habitat - Réhabilitation de 10 logements situés 27 à 45 rue Hector Berlioz

L'assemblée délibérante de la ville de Chaumont accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximal de 146 215 euros destiné à financer la réhabilitation de 10 logements situés 27 à 45 rue Hector Berlioz.

11- Garantie d'emprunt Chaumont habitat- Acquisition amélioration de 12 logements situés 31-33 avenue Ashton under Lyne à Chaumont

L'assemblée délibérante de la ville de Chaumont accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximal de **1 201 757 euros** destiné à financer l'acquisition amélioration de 12 logements situés 31-33 avenue Ashton Under Lyne.

12- Garantie emprunt Chaumont Habitat acquisition amélioration de 3 logements situés 10 rue Issartel

L'assemblée délibérante de la ville de Chaumont accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximal de **288 000 euros** destiné à financer l'acquisition amélioration de 3 logements situés 10 rue Issartel.

13- Garantie emprunt Chaumont Habitat acquisition amélioration de 4 logements situés 2 rue Issartel à Chaumont

L'assemblée délibérante de la ville de Chaumont accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximal de **256 507 euros** destiné à financer l'acquisition amélioration de 4 logements situés 2 rue Issartel.

14- Garantie emprunt Chaumont Habitat acquisition amélioration de 5 logements situés 54 à 62 avenue Maréchal Foch à Chaumont

L'assemblée délibérante de la ville de Chaumont accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximal de **425 840 euros** destiné à financer l'acquisition amélioration de 5 logements situés 54 au 62 avenue Maréchal Foch.

15- Garantie emprunt Chaumont Habitat acquisition amélioration de 1 logement situé 72 cité de la Suisse à Chaumont

L'assemblée délibérante de la ville de Chaumont accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximal de **109 609 euros** destiné à financer l'acquisition amélioration d'un logement situé 72 cité de la Suisse.

16- Garantie emprunt Chaumont Habitat réhabilitation de 12 logements situés 3 à 11, 25 et 27 rue du Clos Goguenheim à Chaumont

L'assemblée délibérante de la ville de Chaumont accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximal de **139 748 euros** destiné à financer la réhabilitation de 12 logements situés 3 à 11, 25, 27 rue du Clos Goguenheim.

17- Garantie emprunt Chaumont Habitat acquisition amélioration de 2 logements situés 6 et 8 rue du Val Barizien

L'assemblée délibérante de la ville de Chaumont accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximal de **188 750 euros** destiné à financer l'acquisition amélioration de 2 logements situés 6 et 8 rue du Val Barizien.

18- Garantie emprunt Chaumont Habitat acquisition amélioration de 7 logements situés 5, 7, 9, 11, 29, 31 et 35 rue Henri Dunant à Chaumont

L'assemblée délibérante de la ville de Chaumont accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximal de **595 256 euros** destiné à financer l'acquisition amélioration de 7 logements situés 5, 7, 9, 11, 29, 31, 35 rue Henri Dunant.

19- Fonds d'aide aux villes 2016

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter la ventilation des crédits proposée et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de ces dossiers.

20- Tarifs 2017

Le conseil adopte à l'unanimité les tarifs qui ont été augmentés de 1,5 % et qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

21- Renouvellement de la convention relative à la mutualisation de l'approvisionnement en carburants entre la Ville de Chaumont et le Conseil départemental de la Haute-Marne

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention de mutualisation de l'approvisionnement en carburants entre la Ville de Chaumont et le Conseil Départemental de la Haute-Marne et autorise Madame le Maire à la signer.

22- Groupement de commandes « Achats groupés » Ville de Chaumont/Agglomération de Chaumont - Extension de l'objet - Modification de la convention constitutive

Le conseil, à l'unanimité, approuve la convention constitutive modifiée afin d'étendre l'objet de ce groupement à toutes fournitures et prestations de services sur l'ensemble des organes de sécurité (extincteurs, dispositifs de sécurité incendie, défibrillateurs...) et autorise Monsieur le Premier Adjoint à signer la convention constitutive ainsi que tout acte s'y rapportant.

23- Subvention aux associations

Il est demandé des votes séparés :

- Pour l'OMS : Le Conseil adopte à l'unanimité cette subvention. (Isabelle FENAUX, Jessica GOULIN, Patrick LEFEVRE, Gérard GROSLAMBERT ne prennent pas part au vote.)
- S'agissant des acomptes et autres subventions, le Conseil municipal les adopte à l'unanimité.

COMMERCE

24- Autorisation d'ouvertures dominicales accordées par Madame le Maire au titre de l'année 2017

Le Conseil décide, à raison de 30 voix pour, de 3 voix contre (Patrick LEFEVRE, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Axel CAUSIN) et de 1 abstention (Abbès DJANTI), d'émettre un avis favorable à l'ouverture de l'ensemble de ces commerces les dimanches proposés sur la commune de Chaumont pour l'année 2017, de dire que les dimanches concernés par la dérogation d'ouverture seront autorisés par arrêté municipal et d'autoriser Mme le Maire à prendre ledit arrêté municipal.

URBANISME

25- Purge du droit de priorité conférée à la commune - première vente après division - ensemble immobilier sis 5 avenue du Souvenir Français

Le Conseil décide à raison de 31 voix pour, de 1 voix contre (Patrick LEFEVRE) et de 2 abstentions (Abbès DJANTI, Bérangère ABBA) :

- de renoncer à l'exercice du droit de priorité qui lui est conféré sur l'aliénation portant sur la vente après première division de lots en nature de logements d'un ensemble immobilier situé 5 avenue du souvenir français à Chaumont, cadastré section AN n° 660, appartenant aux consorts GUERIN pour des montants hors frais de :
 - o Quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt euros se rapportant à la vente des lots deux, six et huit,
 - o Quarante-neuf mille six cents euros se rapportant à la vente des lots un, sept et neuf.

- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

26- Approbation de la charte d'affectation des principes de signalisation du futur schéma directeur

Le conseil approuve à l'unanimité la charte des principes de signalisation.

27- Avis sur le plan global de déplacements (PGD) de l'Agglomération de Chaumont

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable au plan global de déplacements de l'Agglomération.

28- Fusion absorption SEV/SOLOREM : avenant n°7 à la convention publique d'aménagement

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°7 entérinant le transfert de la SEV à la SOLOREM de la convention Publique d'Aménagement du Quartier Foch et d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant.

PROXIMITE

29- Demande de subvention FIPD vidéo protection rue de Verdun

Le Conseil adopte le plan de financement et autorise Madame le Maire à solliciter l'aide citée à raison de 29 voix pour et de 5 voix contre (Patrick LEFEVRE, Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Axel CAUSIN, Bérangère ABBA).

SERVICE AU PUBLIC

→ Affaires culturelles

30- Convention d'objectifs entre la Ville de Chaumont et l'association « Chaumont Design Graphique »

Le conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'objectifs entre l'Association « Chaumont design graphique » et la Ville de Chaumont.

→ Vie associative

31- Convention d'utilisation des locaux de la Maison des associations/Sécurité incendie

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver la convention permettant ainsi aux associations d'accéder à la maison des associations en dehors des heures d'ouverture en l'absence du maître d'ouvrage et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

→ Sport

32- Attribution de bourses aux athlètes de Haut niveau local

Le conseil décide à l'unanimité d'approuver la répartition du crédit, d'attribuer ces bourses aux athlètes désignés lors de la commission « Subventions » de l'OMS et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions correspondantes entre la Ville de Chaumont et chaque athlète concerné.

33- Conventions acomptes de subvention au Chaumont Football Club et au Chaumont volley-ball 52 Haute-Marne

Le conseil décide à l'unanimité :

- de verser :

- au CFC, un acompte de 21.200 € qui représente 50% de la somme globale de 42.400 € (somme versée en 2016),

- au CVB52HM, un acompte de 156.000 € qui représente 60% de la somme globale de 260.000 € (somme versée en 2016).

Ces acomptes sont alloués au titre de l'année 2017.

- d'autoriser Madame le Maire de signer les conventions correspondantes.

ADMINISTRATION GENERALE

34- Compte rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prises en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MOTION

35- Vœu pour le maintien de la maison centrale de Clairvaux

Le conseil municipal de la Ville de Chaumont, à l'unanimité :

- Exige le maintien en activité de la maison centrale de Clairvaux, site de référence spécialisé dans la prise en charge des détenus difficiles et haut-lieu de mémoire de l'administration pénitentiaire,
- Exige, en cette période de montée du terrorisme, de surpopulation carcérale avec des conditions de détention insupportables pour notre époque, que la capacité d'accueil de la maison centrale de Clairvaux soit utilisée au maximum de ses possibilités,
- Exige que l'Etat tienne ses engagements :
 - de réaliser et communiquer une analyse détaillée des coûts de réhabilitation,
 - d'effectuer la mise aux normes de l'assainissement collectif en raccordant la maison centrale au réseau collectif des eaux usées dimensionné à cet effet par la commune.

Fait à CHAUMONT, le

Le Maire,


Christine GUILLEMY